



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le onze décembre à 18 heures,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHATARD Gilles, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, GAUBERT Marion, LEJEUNE Régine, COLSON Edith,
KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, JULIEN Maryse et Messieurs CHATARD Gilles, GUEUGNON
Gilbert, DURAND Thierry, BONO Vicente, CASANOVA Jean-Paul.

Absents excusés: Mme BIANCO Maryline, Mme DECAYEUX Martine, Mr GONCALVES Gilles, Mr
LEMERLE Georges, Mr KRUCZYNSKI Arnaud, Mr VARCIN Alexandre et Mr REYNIER-MONTLAUX
Jean-Christophe.

Procurations : Mr GONCALVES Gilles donne procuration à Mme FONTAINE Sonia, Mr VARCIN
Alexandre donne procuration à CHATARD Gilles, Mr LEMERLE Georges donne procuration à Mr
GUEUGNON Gilbert.

Mme GAUBERT Marion a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des
Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers. Il annonce des procurations.

Le quorum est atteint.

Mme Marion Gaubert est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 26 novembre est approuvé à l'unanimité.

Point n°1 : Compte-rendu de délégation

1-1 LOCATION

Monsieur le Maire a exercé sa délégation pour 2 logements :

- Un logement T2, 17 place de la République, qui a été loué le 01/12/2018 pour un loyer de 236.61 €.
- Un logement T3, 6 place du château, qui a été loué le 01/12/2018 pour un loyer de 431.93 €.

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Monsieur le Maire a exercé sa délégation pour une concession à 75 €.

1-3 DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire a renoncé au droit de préemption pour 3 dossiers :

- Mr SIMONI Jean pour la parcelle AD 721, Le village, au bénéfice de Mr et Mme YAPICI Bayram.
- Mme FONDACCI Mélanie pour les parcelles AD 148 et AD 589, 9 rue du Four, au bénéfice de Mr NAPOLI Julien.
- Mr LECOUFFE Stéphan pour la parcelle AD 194, 8 rue du Four, au bénéfice de Mr SCHUTZ Pierre.

Point n°2 : Contrats à durée déterminée Services techniques

Monsieur le Maire propose de renouveler 2 CDD de 35h/semaine pour les services techniques du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

Voté à l'unanimité.

Point n° 3 : Tarifs location salle des fêtes

Monsieur le Maire explique qu'en raison du retour des bâtiments de la communauté d'agglomération, il convient de fixer les tarifs pour les locations :

Actuellement les tarifs fixés par P2A sont :

Location 1 jour par un particulier : 121.96 €

Location 2 jours par un particulier : 243.92 €

Location par les associations : gratuit

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs à

Particuliers commune et territoire de la communauté d'agglomération :

1 jour : 150 €

2 jours : 250 €

Particuliers hors Communauté d'agglomération :

1 jour : 170 €

2 jours : 300 €

Associations communales : gratuit

Associations hors commune ayant une activité sur la commune ou organisant une manifestation publique : gratuit.

Autres associations :

1 jour : 170 €

2 jours : 300 €

Voté à l'unanimité.

Point n° 4 : Remplacement membre élu au CCAS

Monsieur le Maire explique que suite à la démission d'un membre du CCAS, il convient de le remplacer.

Qui est candidat ?

Mme Sonia FONTAINE et M. Jean-Paul CASANOVA se portent candidats.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret.

M. Bono et Mme Kerboua sont scrutateurs.

Résultat :

Mme Sonia FONTAINE : 11 voix

M. Jean-Paul CASANOVA : 3 voix

1 enveloppe vide

Mme Sonia FONTAINE est élue membre du CCAS.

Mme Sonia FONTAINE remercie l'assemblée et précise qu'elle assumera ce mandat de son mieux comme elle fait depuis le début.

Point n° 5 : Attribution de subvention

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de démarrage de 150€ à une association nouvellement créée : le CLAAP Collectif Ludique animateurs Alpes Provence.

M. Durand demande des explications sur cette association. Mme Fontaine explique qu'il s'agit d'un collectif d'animateurs du département, dont le but est de créer du lien, de sortir de l'isolement et de promouvoir leur métier.

M. Durand demande pourquoi la subvention est demandée à Malijai puisque cela concerne tout le territoire. Il s'agit d'une subvention de démarrage. L'association est basée sur Malijai parce que la directrice de notre centre de loisirs est trésorière. M. Chatard demande s'il va y avoir des animations. L'association a pour projet d'organiser des animations. M. Gueugnon demande s'il y aura une demande de subvention l'année prochaine. S'il y a une demande de subvention, elle sera étudiée comme les autres demandes.

Voté par 8 voix pour et 7 abstentions.

=====
La Séance est levée à 18 heures 21.
=====

La Secrétaire de Séance
Mme GAUBERT Marion

